

Zeitschrift: Journal : le magazine de Parkinson Suisse
Herausgeber: Parkinson Suisse
Band: - (2022)
Heft: 2

Rubrik: Séminaires et cours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au cours du séminaire, les participants ont eu le plaisir de partager leurs expériences en tant qu'aidants.



Oser demander de l'aide et accepter d'être aidé(e)

Comment être soutenu(e) en tant que proche aidant(e)

« C'est usant d'entendre tous les jours mon époux dire qu'il ne veut pas d'autres personnes »

Des prestations de soutien existent pour aider et soulager les proches dans la prise en charge au quotidien de leur conjoint atteint dans sa santé. Faire appel à des aides externes n'est pas toujours évident. C'est ce qui est ressorti du séminaire pour les proches aidants qui s'est tenu à Sion le 24 mars 2022. Cette réticence provient aussi bien du proche aidant que du parkinsonien. Certains relèvent : « c'est usant d'entendre tous les jours mon époux dire qu'il ne veut pas d'autres personnes » et « il est difficile pour moi de lâcher prise ».

Demander de l'aide permet de ne pas s'isoler et n'est pas un signe de faiblesse. Reconnaître les « sonnettes d'alarme » aide à ne pas tomber dans un épuisement total. Lors de l'échange entre participants, ceux-ci ont souligné les avantages à se faire aider : « cela permet plus de bienveillance », nous dit une proche aidante. Une autre participante mentionne que se faire aider lui donne de l'énergie et que ses enfants sont heureux qu'elle prenne soin d'elle. Chaque proche aidant doit déterminer ses propres besoins et le type d'aide qui lui est nécessaire.

Les participants ont été informés des

améliorations apportées par la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur au 1er janvier 2021 pour soutenir les proches aidants en activité professionnelle. D'une part, celle-ci permet de leur accorder un congé payé de 10 jours maximum par an pour prendre en charge leur conjoint ou un membre de leur famille en raison d'une maladie ou d'un accident. D'autre part, les proches pourront également toucher la bonification pour tâches d'assistance si la personne, qui nécessite des soins, est au bénéfice d'une allocation pour impotent de degré faible.

Lors du séminaire, les participants ont eu le plaisir de partager leurs expériences de proches aidants. Ils ont aussi pris connaissance des nouveautés au niveau des aides de soutien disponibles dans le canton du Valais, comme par exemple la réduction du prix des frais de relève pour permettre à plus de proches de faire appel à ces services. L'Etat du Valais prenant en charge le solde des coûts.

Nous encourageons les proches à ne pas rester seuls en cas de difficultés. Parkinson Suisse propose des consultations gratuites par téléphone ou sous forme d'entretien personnel.

Roselyse Salamin